

politiques gouvernementales visant à restreindre le technoglobalisme. Le technonationalisme est une politique, qui s'inscrit dans le cadre de la politique commerciale stratégique, visant à restreindre l'accès à la technologie locale aux entreprises qui correspondent à une définition des entreprises nationales. Selon Candice Stevens de l'OCDE, il s'agit d'« un point de vue territorial, habituellement national, mais également régional, qui considère la technologie comme un actif commercial et stratégique qu'il faut favoriser et conserver chez soi »³⁰.

M^{me} Stevens signale que, même si les marchés et la concurrence dans un certain nombre d'industries sont de plus en plus mondiaux, la plupart des entreprises multinationales conservent leurs racines dans l'État-nation, subordonnant les activités de leurs filiales à la discipline du siège social de la société et effectuant le gros de leur R-D dans leur pays d'origine. Elle écrit: « La technologie est une des forces motrices de la mondialisation de l'industrie et de l'intensification du protectionnisme commercial. Les sociétés multinationales d'aujourd'hui poursuivent des stratégies technoglobalistes tout en appuyant les politiques technonationalistes de l'État. Diverses théories ont été formulées pour expliquer cet apparent dualisme dans le comportement des sociétés. Il se peut que les dirigeants des sociétés pratiquent une politique à court terme en ce qui concerne les politiques commerciales de l'État tout en ne tenant pas compte des répercussions à long terme de leurs activités mondiales »³¹.

Selon un autre point de vue avancé par Lestor Thurow du MIT³², la fin de la « guerre froide » marque le début d'une nouvelle confrontation entre les superpuissances économiques connues sous le nom de Triade (États-Unis, CE et Japon). Il estime que le conflit de la période d'après-guerre, qui était militaire, est devenu économique. La technologie occupe une place très importante dans cette concurrence directe. Il préconise pour les États-Unis une politique de croissance stratégique générale dans le cadre de laquelle on conserverait les investissements publics dans les compétences et l'infrastructure nationales et l'on utiliserait les fonds publics pour exercer un effet de levier sur la R-D entreprise et gérée par le secteur privé. En ce qui concerne la politique commerciale, il prévoit une libéralisation des échanges au sein des régions et l'instauration du commerce administré entre les régions.

³⁰ Ibid., p. 44.

³¹ Ibid., p. 42.

³² Auteur de *Head to Head: The Coming Economic Battles Among Japan, Europe and America*. Ces observations proviennent d'un aperçu de son ouvrage qui a paru dans le *Sloan Management Review*, printemps 1992, intitulé « Who Owns the Twenty-First Century? » et de conversations connexes avec des fonctionnaires canadiens.